

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCPS,
DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ETREVAL, FORCELLES-SAINT-GORGON, HAROUÉ, NEUVILLER-SUR-MOSELLE, SAXON-SION, THOREY-LYAUTEY, VAUDEMONT, VEZELISE, VOINEMONT
ET DE L'ABROGATION DES 17 CARTES COMMUNALES DU TERRITOIRE

Par arrêté n°AME 001/2025 du 24 juin 2025, le Président de la CCPS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** ; des **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** des monuments historiques d'Étreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Haroué, Neuville-sur-Moselle, Saxon-Sion, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vézelize et Voinémont ; et de **l'abrogation des 17 cartes communales** en vigueur d'Autrey-sur-Madon, Bralleville, Chaouilley, Dommarie-Eulmont, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Hammeville, Houdreville, Housséville, Laloeuf, Ognéville, Praye, Quevilloncourt, Saint-Firmin, Vitrey et Vroncourt.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné par ordonnances du 14 avril 2025 et du 23 mai 2025 la commission d'enquête ainsi composée : Monsieur François BRUNNER, en qualité de président, Monsieur Bernard ESPOSITO-FARESE et Monsieur Thierry MARCHAL, membres titulaires et Monsieur Gilbert JANCOVICI, membre suppléant.

L'enquête se déroulera pour une durée de 38 jours à partir du **lundi 15 septembre 2025 à 14h jusqu'au jeudi 23 octobre 2025 à 12h**. Elle se déroulera, aux jours et heures habituels d'ouverture, au **siège de la CCPS (21 rue de la Gare à Tantonville)** et dans les **55 mairies de l'intercommunalité**.

Le dossier complet de PLUi, des PDA et d'abrogation des cartes communales pourra être consulté au siège de la CCPS et dans les mairies accueillant des permanences : Benney, Ceintrey, Diarville, Haroué, Parey-Saint-Césaire, Roville-devant-Bayon, Saxon-Sion, Thorey-Lyautey, Vézelize et Xirocourt.

Un dossier allégé de PLUi (composition des pièces visée dans l'arrêté de prescription d'enquête publique du 24 juin 2025), **et si la commune est concernée : le PDA et l'abrogation de sa carte communale**, seront mis à disposition sur les communes d'Affracourt, Autrey-sur-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Bouzanville, Bralleville, Chaouilley, Clérey-sur-Brenon, Crantenoy, Dommarie-Eulmont, Étreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Santois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Grippont, Gugney, Hammeville, Houdelmont, Houdreville, Housséville, Jevoncourt, Laloeuf, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuville-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Praye, Quevilloncourt, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Vaudémont , Vaudeville, Vaudigny, Vitrey, Voinémont et Vroncourt.

Une consultation des pièces en version numérique sera aussi possible sur un ordinateur mis à disposition au siège de la CCPS selon les jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site dédié www.registredemat.fr/pluietpda-ccps dont un lien sera également disponible sur le site de la CCPS.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors de **25 permanences** ainsi réparties :

	LIEU ET HORAIRE		
Lundi 15 septembre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 14h – 17h	Mairie de Diarville, 14h – 17h	Mairie de Vézelize, 14h – 17h
Mardi 16 septembre 2025	Mairie de Ceintrey, 14h -17h	Mairie d'Haroué, 14h – 17h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 14h -17h
Jeudi 18 septembre 2025	Mairie de Benney, 15h – 18h		
Mardi 30 septembre 2025	Mairie de Parey-Saint-Césaire, 9h – 12h	Mairie de Saxon-Sion, 15h – 18h	Mairie de Xirocourt, 14h – 17h
Mercredi 1 octobre 2025	Mairie de Thorey-Lyautey, 9h -12h		
Samedi 4 octobre 2025	Mairie de Benney, 9h – 12h	Mairie de Ceintrey, 9h – 12h	Mairie de Diarville, 9h – 12h
Samedi 11 octobre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 9h – 12h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 9h – 12h	Mairie de Vézelize, 9h – 12h
Samedi 18 octobre 2025	Mairie de Parey-Saint-Césaire, 9h – 12h	Mairie de Saxon-Sion, 9h – 12h	
Mercredi 22 octobre 2025	Mairie d'Haroué, 9h – 12h	Mairie de Thorey – Lyautey, 9h – 12h	Mairie de Xirocourt, 9h – 12h
Jeudi 23 octobre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 9h – 12h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 9h – 12h	Mairie de Vézelize, 9h – 12h

Chacun est libre de rencontrer les commissaires enquêteurs lors de ces permanences, quel que soit son lieu de résidence.

Une réunion publique de présentation et d'échanges dans la cadre de la présente enquête publique se tiendra le **jeudi 02 octobre 2025 à 18h00 à la Maison des Animations au 13 rue de Jantival, 54740 Vaudigny**.

Il pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUI du Pays du Saintois, sur les 8 PDA et sur l'abrogation des 17 cartes communales au choix :

- Sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet et disponibles dans les 55 mairies et au siège de la CCPS,
- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : **www.registredemat.fr/pluietpda-ccps**
- En les adressant, à l'attention du Président de la commission d'enquête et en précisant l'objet suivant : « Observations pour l'enquête publique unique sur le PLUI, les PDA et l'abrogation des cartes communales », de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête publique :
 - Soit par écrit à l'adresse postale de la CCPS : 21 rue de la Gare, 54116 TANTONVILLE.
Les courriers papier seront visés par un membre de la commission d'enquête et annexés au registre papier d'enquête publique situé au siège de la CCPS.
 - Soit par voie numérique en utilisant uniquement l'adresse mail dédiée : **pluietpda-ccps@registredemat.fr**
Ces mails seront insérés dans le registre dématérialisé.

A la remise du rapport par la commission d'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans chacune des 55 mairies et au siège de la CCPS, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de l'enquête dématérialisée : www.registredemat.fr/pluietpda-ccps et relayé sur le site internet de la CCPS : www.ccpsdusaintois.fr

Le projet de PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire du Pays du Saintois. Les avis sur les PDA seront transmis à Monsieur le Préfet de Région en vue d'une création par arrêté. Les 17 cartes communales seront abrogées, en cas d'approbation du PLUI, par le conseil communautaire du Pays du Saintois.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique peut être demandée à Monsieur Président de la communauté de communes du Pays du Saintois.

Le Président, Jérôme KLEIN

Consultation des pièces en
version numérique
et dépôt d'observations sur
le registre dématérialisé

